

DEPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement de BERNAY
Canton de Brionne
COMMUNE
DE
BERTHOUVILLE

N°001/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERTHOUVILLE

Date de convocation 04/02/2024 **L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le neuf février à vingt heures.**
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie **en séance ordinaire** sous la présidence de Madame LECLERC Marie-Françoise, Maire.

Date d'affichage
Etaient présents : LECLERC Marie-Françoise, LEGRIX Davy, CAPELLE Christiane, WELKE Delphine, LASMARTRES Christophe, LAVEILLE Olivier, AUMONT Alexis.

Nombre de Conseillers
En exercice 11 **Absents excusés :** CEDEYN Jean-Claude, MORIN Olivier.

Présents 07
Votants 09 **Absents non excusés :** DESCHAMPS Patrick, LE HALPERT Patrick.

Dont Pouvoirs 02
Pouvoirs : CEDEYN Jean-Claude à LECLERC Marie-Françoise, MORIN Olivier à CAPELLE Christiane.

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Monsieur LAVEILLE Olivier a été élu secrétaire.

Objet : Modification délibération 024/2023 relative au plan de financement de la restauration du local communal annexé à l'école

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 024/2023 prise lors de la réunion du 08/12/2023 relative à la restauration du local communal annexé à l'école. Cette restauration est réalisée dans le but d'éviter le phénomène de passoire thermique. Les travaux consisteront par une isolation des murs, du plafond et du sol, ainsi que le remplacement des menuiseries.

Afin de finaliser le dépôt du dossier DETR, il est nécessaire de délibérer sur un plan de financement, à savoir :

Nature des dépenses	Nom du prestataire	Montant HT
Menuiseries	DDB menuiserie	5 700 euros
Rénovation et isolation	Bati renov	10 610 euros
	TOTAL dépenses	16 310 euros
Ressources Prévisionnelles		
DETR	70 % du total dépenses HT	11 417 euros
Part de la collectivité (fonds propres)	30 % du total dépenses HT	4 893 euros
	TOTAL recettes	16 310 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide le plan de financement proposé par Madame Le Maire.

Pour copie conforme

Le Maire

Marie-Françoise LECLERC

Acte rendu exécutoire après :

- Réception en Préfecture le :
- Notification ou publication le

Le Maire

